

Coups et blessures volontaires à Okondja

Atebe et Aloubangoye, entre sorcellerie et agression physique

Styve Claudel ONDO
MINKO
Libreville/Gabon

Informé de ce que l'auteur présumé du fusil nocturne, à l'origine de l'amputation de ses orteils, serait son septuagénaire de beau-père, Jean-Bernard Atebe a décidé de rendre à Camille Aloubangoye coup pour coup. Les deux hommes devraient être présentés devant le parquet de Franceville dans les tout prochains jours.



Photo : D.R

Camille Aloubangoye, le gendre, frappé par son jeune beau-père pour lui avoir lancé un fusil nocturne.



Photo : D.R

Jean-Bernard Atebe, la victime présumée du mauvais sort...



Photo : D.R

...a perdu tous les orteils du pied droit.

C'EST l'histoire rocambolesque d'une victime, qui se transforme progressivement en bourreau. Après avoir perdu les cinq orteils de son pied droit, à la suite, du moins le croit-il, d'un fusil nocturne que lui aurait lancé son beau-père Camille Aloubangoye, 79 ans - ce dernier entretiendrait une relation avec sa fille -, Jean-Bernard Atebe, 49 ans, maçon de profession, a décidé d'opérer une véritable vendetta à l'encontre du responsable présumé de son infirmité. Aussi, le quasi-octogénaire essuiera-t-il des coups et blessures volontaires de la part d'Atebe, le jeudi 19 mai dernier, à Sébé, un quartier d'Okondja, le chef-lieu du département de la Sébé-Brikolo. Actuellement gardés à vue à la brigade de gendarmerie de cette localité, les deux individus, tous gabonais devront être déférés devant

le parquet de Franceville dans les tout prochains jours. La palabre opposant les deux hommes daterait d'il y a deux ans. Aloubangoye et Atebe se retrouvent à Sébé, dans le cadre d'un retrait de deuil. Le second est surtout sollicité pour son savoir-faire dans le domaine de la maçonnerie. Mais au fur et à mesure que les obsèques tirent à leur fin, Jean-Bernard Atebe constate qu'il est victime d'un sort maléfique, à cause d'une plaie qui ronge son pied droit. Au fil du temps, les orteils du maçon vont complètement être gangrenés. Toute chose qui conduit à leur amputation. Un jour, Camille Aloubangoye confie à la fille d'Atebe, Vanessa Carelle O-L., qu'il connaissait le nom de celui qui a causé du tort à son père. Naturellement, le vieil homme se met à

l'abri de tout soupçon, en accusant un habitant d'Ondili, le village le plus proche de Sébé. Aussi, Vanessa Carelle se précipite-elle pour annoncer la

nouvelle à son père. Complètement effrayé par ces révélations effrayantes, Jean-Bernard initie alors une réunion des notables de Sébé et Ondili, afin de

leur faire état de la situation de sa paralysie. Non sans pointer un doigt accusateur sur l'auteur présumé indiqué par sa fille, qui est d'ailleurs présent au rendez-vous. C'est à ce moment que, comme pris de remords, Camille Aloubangoye décide de passer aux aveux. Dans une salle comble, le septuagénaire confesse le mal commis sur son jeune beau-père. Tout en exhortant la victime et toute la notabilité de lui offrir l'opportunité de réparer son tort. Le rapport de cette concertation est dressé au préfet de la Sébé-Brikolo qui, à son tour, instruit les éléments de la brigade de gendarmerie sur la suite à donner à ce dossier. Désormais au fait de l'origine du mal qui compro-

met sa santé - surtout que le certificat médical délivré par le médecin d'Okondja atteste d'une invalidité de 25 % de ses capacités-, Jean-Bernard Atebe choisit la manière forte pour se faire justice. C'est ainsi que, le jeudi 19 mai dernier, armé d'une barre de fer, il effectue une expédition punitive au domicile de son vieux gendre, à qui il administre plusieurs coups. Gravement blessé au bras droit, Aloubangoye se rend à l'unité de la gendarmerie nationale, pour porter plainte contre son agresseur. Mais durant l'audition des deux parties, les enquêteurs réalisent qu'il s'agit plutôt d'une vendetta. Atebe expliquant que l'objectif visé était de causer également une infirmité à son vis-à-vis!

En bref

Accident de la circulation à Ambowé



Photo : E.L

Les policiers sur le lieu de l'accident, en train de redresser le véhicule accidenté.

UN accident de la circulation s'est produit dimanche dernier à hauteur de l'auberge d'Ambowé, dans le premier arrondissement de Libreville. Un véhicule de marque Toyota Yaris, immatriculé E R 411 AA et roulant dans le sens carrefour Charbonnages-Débarcadère s'est retrouvé les quatre roues en l'air, au milieu de la chaussée, après avoir fait deux tonneaux. Les trois occupants de l'automobile sont sortis, heureusement, indemnes du choc.

Selon quelques témoins, le jeune conducteur et ses amis roulaient à vive allure, et semblaient en état d'ivresse. Le chauffeur aurait perdu le contrôle du véhicule avant de percuter un Mitsubishi L 200, immatriculé EQ- 711 AA, en stationnement sous un manguier. C'est d'ailleurs ce Mitsubishi qui a freiné la course du Toyota, qui allait droit sur des habitations.

Le véhiculé en cause, fortement endommagé, a été remis sur ses roues par des agents des forces de sécurité, qui sont arrivés sur les lieux un peu plus tard.

E.L

airtel
LE RÉSEAU DES SMARTPHONES

SURFEZ À GRANDE VITESSE
à partir de **125 Fcfa**

Composez *111*1# ou envoyez le nom du forfait au 368

Capacité en Mo	Validité	Prix (FCFA)	
Net 5	5	1 jour	125
Net15	15	2 jours	250
Net50	50	7 jours	1 000
Net100	100	14 jours	1 500
Net250	250	30 jours	2 500
Net500	500	30 jours	4 250
Net1000	1 000	45 jours	6 000
Net2G	2 000	45 jours	12 000
Net4G	4 000	60 jours	18 000
Net15G	15 000	60 jours	50 000
Net40G	40 000	60 jours	65 000
Net200G	200 000	60 jours	100 000